

FO vous aide à comprendre votre bulletin de salaire

Identification du salarié et données personnelles

Code agent : 011904
 NIR : 265112591125902
 Statut : 12 Stagiaire
 Grade : 3001 Aide-soignant

Etablissement : 055 EHPAD du CH d'HYERES
 UF d'affectation : RIONDET EHPAD

1

Un spécial 4 pages
pour nos adhérents
Force Ouvrière

2

Echelle de Rémunération	Echelon	Indice Majoré	Nombre de Jours				Temps de travail	Taux de Rémunération	Enfants SFT	Nombre d'heures
			M-1 : plein	M-1 : réduit	M : plein	M : réduit				
C2	02	335			30		100/100	100/100	1	151,67

- 1
- **Code agent** : votre matricule qui permet aussi votre connexion à votre planning.
 - **Statut** : contractuel, stagiaire ou titulaire.
 - **Grade** : il s'agit de votre grade. Exemple : aide-soignante, ouvrier principal 2ème classe, etc...
 - **UF d'Affectation** : C'est le service dans lequel vous êtes affecté.

- 2
- **Echelon** : L'échelon détermine votre rémunération principale. A cet échelon correspond un indice majoré à partir duquel est calculé votre traitement de base. Les échelons sont numérotés et évoluent automatiquement au bout d'un temps établi.
 - **Indice majoré** : Il s'agit de votre indice majoré en fonction de votre échelon. Il sert au calcul du traitement indiciaire.
 - **Temps travail** : C'est votre taux d'activité exprimé en pourcentage, 100%, 80%, etc...
 - **Enfants SFT** : Indique le nombre d'enfants pour le calcul des droits du Supplément Familial de Traitement (SFT). Un agent qui ne perçoit pas de SFT aura noté 0 quelque soit le nombre d'enfants.